

Le 28 juin, M. Pearson présenta à la Chambre des communes un autre rapport sur la situation en Corée.* Tout en notant que le Canada n'était pas représenté au Conseil de sécurité, il déclara: "La Chambre, comme le Gouvernement, appuiera le geste du Conseil de sécurité, geste qui constitue une action collective en vue de la paix, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies." Les États-Unis, dit-il, agissent "non seulement conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, mais en conformité de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée dimanche (25 juin)". M. Pearson précisa que la Charte des Nations Unies voulait qu'un pareil acte d'agression fût contrecarré par "l'envoi de forces mises à la disposition du Conseil de sécurité par les gouvernements des pays membres aux termes d'accords antérieurs". Du moment qu'il devenait impossible de s'entendre sur les forces à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, c'est à "chacun des membres du Conseil de sécurité, agissant conformément aux termes de la Charte, mais de sa propre initiative"; qu'il incombait de contenir l'agression. "Si, ajouta M. Pearson, la prompte et vigoureuse action que les États-Unis ont prise avait besoin d'une autorisation supplémentaire, celle-ci a été fournie par l'autre résolution du Conseil de sécurité". Les membres de l'opposition, prenant la parole à la suite de M. Pearson, approuvèrent ces déclarations sur l'attitude du Gouvernement.†

Le 29 juin, M. Pearson fit à la Chambre des communes‡ une autre déclaration, dans laquelle il disait que des entretiens avaient lieu à Lake-Success, à Londres et à Washington en vue de déterminer "les mesures appropriées que le Canada pourrait prendre, en tant qu'autre État membre des Nations Unies, pour aider le Gouvernement de la Corée du Sud à se maintenir en face de cette agression". M. Pearson annonça qu'à la demande des Nations Unies, deux observateurs militaires étaient mis immédiatement à la disposition de la Commission des Nations Unies pour la Corée. Les chefs de l'opposition approuvèrent les mesures prises par les Nations Unies pour répondre à l'agression commise par la Corée du Nord.**

Le 30 juin, dernier jour de la session, le Premier ministre, M. St-Laurent, déclara à la Chambre des communes: "Si nous étions informés qu'il importe que le Canada contribue aux opérations de l'Organisation des Nations Unies, sous la direction d'un commandant des Nations Unies, en vue de servir les intérêts de la paix,—ce qui, il va sans dire, est notre seul objectif,—le Gouvernement désire signaler au Parlement qu'il songerait immédiatement à faire cette contribution". M. St-Laurent ajouta

* Voir annexe 7, p. 25.

† Voir *Hansard*, 28 juin 1950.

‡ Voir annexe 9, p. 28.

** Voir *Hansard*, 29 juin 1950.